

# A.C.C.A

La saison de la chasse 2022/2023 est un succès pour l'ACCA de Le Passage.

La gestion de la nature et la sécurité sont la principale préoccupation de nos membres.

En effet, pour obtenir le permis de chasser, un examen préalable est organisé par les inspecteurs du permis de chasser de l'Office Française de la Biodiversité. Il se compose d'épreuves théorique et pratique.

L'OFB intervient également dans la gestion durable de la faune sauvage aux échelons national, régional et départemental. Dans un souci de gestion optimale et de préservation de la biodiversité, le nombre de spécimens prélevés sur un territoire donné est encadré par des quotas.

C'est l'objet du plan de chasse et du schéma départemental de gestion cynégétique.

La gestion des chemins de terre, des sentiers ainsi que les espaces naturels sont l'activité principale des chasseurs lorsque la chasse est fermée.

Cette année, un nouveau bureau a vu le jour au sein de l'ACCA. Constitué de jeunes, ceci a permis de dynamiser l'association.

## **Le Bureau :**

Président : BARBIER Florian  
Vice-président : MAISONNAS Frédéric  
Trésorier : BARBIER Thomas  
Vice-trésorier : MAISONNAS Killian  
Secrétaire : BELLAT Tristan

**Courriel :** [accalpassage@gmail.com](mailto:accalpassage@gmail.com)



Nous vous attendons nombreux pour la vente des boudins le 15 janvier 2023 à la salle Camille BARBIER de Le Passage.

BELLAT Tristan